



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09
www.fr.ch/daec

—
Réf: LC/pv

Aux autorités et organisations concernées

Fribourg, le 26 juin 2019

Règlement sur la gestion des déchets – dispositions d'exécution du système d'amendes d'ordre en lien avec l'abandon de déchets sauvages – consultation

Mesdames, Messieurs,

La modification de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) instaurant un système d'amendes d'ordre pour sanctionner l'abandon de déchets sauvages est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2019. Sa mise en œuvre nécessite la modification du règlement sur la gestion des déchets (RGD) afin de préciser notamment le montant des amendes et la procédure de délégation de compétence aux communes et au personnel de sécurité privé. C'est l'objet de la présente consultation.

Dans sa séance du 24 juin 2019, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'ordonnance modifiant le règlement du 20 janvier 1998 sur la gestion des déchets (RGD). Cette consultation s'effectue pendant l'été, dans la mesure où le Grand Conseil a souhaité une mise en application rapide de la loi et que cette dernière règle déjà une bonne partie des questions ouvertes. Je vous remercie de votre compréhension pour cette manière de faire.

Vous trouverez en annexe le projet d'ordonnance en français et allemand ainsi qu'un rapport explicatif dans les deux langues.

Les documents mis en consultation ainsi que la liste des destinataires sont également disponibles sur le site internet de la Chancellerie à l'adresse www.fr.ch/consultations.

Je vous invite à nous faire part d'ici au 30 août 2019 de vos éventuelles observations sur le projet d'ordonnance.

Vos observations sont à transmettre sous forme électronique à l'adresse sen@fr.ch.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur